

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 9 mars 2015  
Séance du 24 février 2015

## 18 PRU Rouher – dénomination de l'esplanade réalisée sur le quartier Dunant

Etai<sup>ent</sup> présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEM<sup>AIN</sup>

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. MONTES, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etai<sup>ent</sup> absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BOUKHACHBA	Pouvoir à	M. ABBADI
M. N'DIAYE	Pouvoir à	M. CABARET
Mme BARBETTE	Pouvoir à	Mme MEHADJI
M. FREMINE	Pouvoir à	M. BOULHAMANE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux absents non représentés :** Mme OYONO

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

■ **Rapport de présentation :**

Madame Hafida MEHADJI, conseillère municipale déléguée, expose :

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Rouher, une esplanade a été créée entre la rue Henri Dunant et la rue Lamartine. Elle fait partie de la traverse Brossolette qui parcourt le quartier d'Est en Ouest.

Cette place dessert le centre commercial Henri Dunant et le centre Georges Brassens.

Il vous est proposé de la nommer « Place de la Fraternité ».

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement », en date du 23 février 2015,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : de nommer la nouvelle esplanade située sur la rue Henri Dunant « Place de la Fraternité ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **11 MARS 2015**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le **18/03/2015**

et publication ou notification le **11/03/2015**

CREIL, le **19/03/2015**.....

**LE MAIRE**

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



**Pour le Maire et par délégation**  
**Le Directeur Général des Services**  
**Philippe Raluy**